

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE
D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER**

Je, soussignée, Clémence Richard, greffière de la Ville de Baie-Comeau, certifie :

- Que le nombre de personnes habiles à voter sur le *Règlement 2026-1155 concernant la construction de rues et le prolongement des réseaux municipaux – Emprunt de 14 533 900 \$* est de 15 875.
- Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 1 598.
- Que le nombre de signatures apposées est de 0.

Je déclare que le Règlement 2026-1155 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter et que la tenue d'un scrutin référendaire n'est pas nécessaire.

Baie-Comeau, ce 9^e jour du mois d'avril 2026



M^e Clémence Richard, greffière